



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'accord du 11 janvier
2013

CFDT.FR

L'ACCORD national interprofessionnel du 11 JANVIER 2013

**« Pour un nouveau modèle
économique et social au service de
la compétitivité des entreprises, de
la sécurisation de l'emploi et des
parcours professionnels des
salariés »**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Contexte

- Une négociation revendiquée par la CFDT
- La concrétisation de nos orientations « pour une 2^{ème} étape de SPP » ...
- ... et de notre mandat de négociation:
 - ✓ Faire reculer la précarité
 - ✓ Anticiper pour ne pas subir et préserver l'emploi
 - ✓ Mieux protéger les salariés qui risquent d'être licenciés.
- Une négociation difficile mais un accord ambitieux

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Un contenu positif pour les salariés et pour l'emploi

1. Des nouveaux droits pour les salariés, y compris pour les plus précaires
2. Des leviers pour mieux anticiper et maintenir l'emploi
3. Des demandes patronales repoussées par la CFDT, une flexibilité limitée et maîtrisée

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

1. Des nouveaux droits pour les salariés

4 « points durs » pour la CFDT

- Une complémentaire- santé pour tous les salariés
- Des droits au chômage rechargeables
- La taxation des contrats courts
- L'encadrement de l'utilisation des temps partiels subis

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Nouveaux droits

La complémentaire santé pour tous (article 1)

- Dès le 1er avril 2013, ouverture de négociations de branche obligatoire
- A défaut d'accord, négociations d'entreprise à partir du 1er juillet 2014
- **Au plus tard, le 1er janvier 2016, complémentaire santé pour TOUS les salariés avec des garanties minimum** (y compris les salariés des entreprises de moins de 50 salariés)

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Nouveaux droits

Des droits au chômage rechargeable (article 3)

Pour qu'un chômeur qui reprend un emploi puisse garder les droits à l'assurance-chômage qu'il n'a pas utilisés

L'accord du 11
janvier 2013

- Une mesure d'équité entre les demandeurs d'emploi...
- ... qui favorise la reprise d'emploi

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Nouveaux droits

La taxation des contrats courts (article 4)

- Objectif : éviter les abus et inciter à des contrats plus long
- **La CFDT a obtenu une sur taxation des CDD:**
 - Cotisation CDD < 1 mois : de 4 à 7 %
CDD de 1 à 3 mois : de 4 à 5.5 %
CDD d'usage : de 4 à 4.5 %
 - Ne concerne pas les CDD de remplacement et les contrats saisonniers
- Négociation à venir dans la branche intérim sur la SPP des salariés intérimaires

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR

Nouveaux droits

Un temps de travail minimum et mieux organisé pour les temps partiel (art. 11)

- Une durée minimale de 24h par semaine (au plus tard au 31 décembre 2013)
- L'encadrement strict des possibilités de conclure des contrats plus courts
- Des négociations obligatoires dans les branches les + utilisatrices de temps partiel
- Une meilleure rémunération des heures complémentaires, des la 1ère heure



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Nouveaux droits : Et aussi...

- Un compte personnel de formation tout au long de la vie (article 5)
 - ✓ Remplace le DIF
- Un conseil en évolution professionnelle dans chaque territoire (article 16)
 - ✓ Pour un accompagnement de proximité
- Un droit à la mobilité volontaire sécurisé (art.7)
 - ✓ Pour « tester » un projet professionnel avec des garanties
- La création d'une prime de 1000 € pour les chômeurs en CSP expérimental (article 8)

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Des droits existants renforcés et des mesures diverses

Des droits existants renforcés

- ✓ « portabilité » complémentaire santé- prévoyance pour les chômeurs passe de 9 à 12 mois (article 2)
- ✓ L'élargissement des possibilités de formation (CIF CDD) pour les jeunes en CDD (article 6)
- ✓ congé de reclassement porté à 12 mois (article 21)
- ✓ L'incitation à embaucher des jeunes de moins de 26 ans en CDI (article 4)

L'accord du 11
janvier 2013

Des mesures diverses

- ✓ Pour faciliter l'accès au logement, notamment des jeunes (article 10)
- ✓ Pour développer la POE (article 9)

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

2. Des leviers pour mieux anticiper et maintenir l'emploi

- De nouvelles possibilités de peser sur les choix stratégiques de l'entreprise, pour les salariés et leurs représentants
- Une négociation GPEC élargie aux parcours professionnels
- Un encadrement strict des accords de maintien dans l'emploi
- La possibilité de négocier ou de faire contrôler les plans de licenciement économique

[CLIQUEZ ICI
POUR LE THÈME
DE LA PRÉSENTATION
OU TITRE](#)

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Mieux anticiper pour peser sur les choix stratégiques : 3 avancés

- Une meilleure information/ consultation des IRP, grâce à la « base de données uniques »
 - ✓ des info mieux organisées, avec une projection sur 3 ans (article 12)
- La création d'un nouveau cas de recours à l'expertise pour analyser ces informations
 - ✓ pour un accompagnement en continu (article 12)
- Des représentants des salariés dans les « organes de décisions » des entreprises (article 13)
 - ✓ Entreprises de plus de 5000 salariés en France ou 10 000 monde

[CLIQUEZ ICI
POUR LE THÈME
DE LA PRÉSENTATION
OU TITRE](#)

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Une négociation sur les parcours professionnels → La GPEC rénovée

- En lien avec l'info des IRP sur la stratégie, la négociation GPEC inclura (article 14) :
 - ✓ les grandes orientations du plan de formation ;
 - ✓ les perspectives d'utilisation des différentes formes de contrat de travail ;
 - ✓ les contrats de génération ;
 - ✓ la mobilité interne.
- Prise en compte des sous-traitants : une opportunité à saisir
- La mobilité interne encadrée par la négociation (yc dans les entreprises sans GPEC) (article 15)

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Un encadrement strict des accords de maintien dans l'emploi (article 18)

- Objectif : donner un cadre pour éviter le chantage à l'emploi
- Les garanties obtenues par la CFDT
 - ✓ Accord possible uniquement pour faire face à des **difficultés temporaires**
 - ✓ **Recours à l'expertise** pour établir la réalité des difficultés
 - ✓ **Maintien des emplois garanti** pendant la durée de l'accord
 - ✓ **Pas de dérogation possible au Smic, congés, durée légale du travail, etc.** et au droit conventionnel
 - ✓ **Accord majoritaire** à 50 % d'une durée de **2 ans max**
 - ✓ Principe du « **retour à la meilleure fortune** » pour les salariés

L'accord du 11 janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Négocier ou faire contrôler le licenciement économique (article 20)

- 2 possibilités pour élaborer un PSE :
 - ✓ La négociation d'un accord collectif majoritaire (50 %)
 - ✓ L'homologation pour le DIRECCTE, après avis du CE

- Pour la CFDT :
 - ✓ Un espace d'intervention syndical
 - ✓ La possibilité d'intervenir en amont des licenciements

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

3. Des demandes patronales repoussées par la CFDT

- Le CDI de projet retiré
- Pas de généralisation du contrat de travail intermittent (expérimentation dans 3 branches) (article 22)
- Le plafonnement des indemnités de licenciement repoussé, renvoi à la conciliation prud'homale (article 25)
- La lettre de licenciement reste en l'état (pas de distinction fond/forme) (article 24)
- La baisse des délais de prescription est limitée (article 26)
- Le seuil des IRP (article 17)

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR

Pour résumer

- De nombreuses avancées pour les salariés et l'emploi
 - ✓ 10 nouveaux droits pour les salariés
 - ✓ Une plus grande place des représentants des salariés pour peser sur le choix des entreprises
 - ✓ Des outils pour préserver l'emploi
 - ✓ Une flexibilité encadrée et maîtrisée par la négociation
- Le dialogue social et la place de la CFDT renforcés
- Un accord structurant en pleine crise économique



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les suites de l'accord

- Equiper nos militants pour défendre l'accord
- Etre vigilant lors de la transcription législative et réglementaire
- Préparer l'ouverture des nombreuses négociations à venir
 - ✓ Au niveau national interpro
 - ✓ Dans les branches et les entreprises
- Développer les pratiques autour de la SPP (kit SPP, etc.)

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les outils pour comprendre et convaincre

- La déclaration du Bureau national : en ligne sur cfdt.fr partie adhérents
- L'accord décrypté : en ligne sur cfdt.fr
- Un argumentaire de quatre pages : supplément à SH et en ligne sur cfdt.fr rubrique Outils/Nos argumentaires
- Un Vrai/Faux : en ligne sur cfdt.fr rubrique Outils/Nos argumentaires
- Deux tracts (un recto/verso et un quatre pages) : en ligne sur cfdt.fr rubrique Outils/Nos tracts
- Dossier « Tout savoir sur l'accord Emploi » : en ligne sur cfdt.fr

L'accord du 11
janvier 2013

CFDT.FR